

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G.DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOLLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIELHE (proc de C. GARCIA).
Mesdames MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 35
Procurations : 12
Votants : 47
Absents : 8

Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Petite enfance/Enfance/Jeunesse. Soutien au projet Point Information Jeunesse (PIJ) Itinérant

Le « Point information Jeunesse Itinérant » (PIJ) est un service mobile à destination des jeunes et des familles du territoire. Il est porté par la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale.

Pour rappel, le PIJ itinérant a pour objectif d'apporter de l'information jeunesse sous toutes ses formes et pour TOUS là où sont les jeunes et leurs familles (là où ils, elles sont : établissements scolaires, places publiques, centres sociaux, équipements sportifs, événements, abribus, fêtes sportives...). Mais également de susciter une dynamique autour de la jeunesse sur les territoires (en lien avec les acteurs locaux et les besoins et attentes des jeunes) et de Favoriser, avec l'information, l'accès aux droits, aux services, aux loisirs, à la culture, ...

Ce service est un héritage de l'ex- Communauté de Communes du Vinobre et a une dimension supra-communautaire puisque sont également partenaires les CC de Berg et Coiron, Ardèche des Sources et Volcans et Montagne d'Ardèche.

Ce service parcourt le territoire de l'ex-Vinobre pour être au plus proche des jeunes
Il s'agit d'un travail de réseau, en lien direct avec le service enfance-jeunesse de la CCBA.

Cela représente plus d'une journée par semaine pour aller dans les communes, nouer des partenariats, rencontrer les jeunes, les familles, les élus et associations pour construire et mettre en place de l'information jeunesse de terrain.

En 2019, le PIJ itinérant a réalisé des permanences sur plusieurs communes. Il a aussi participé à plusieurs actions : forum des métiers à Aubenas, intervention auprès du lycée Marcel Gimond, rencontre de plusieurs jeunes en charge de l'organisation du festival FESTIVORE à Vinezac et participation au festival, participation à la journée Club m'aide en partenariat avec l'ANPAA à Saint Privat,...

L'animatrice est accompagnée par les coordinateurs enfance-jeunes des CDC pour la programmation de ces actions et interventions.

Comme évoqué, le montage de ce projet associe plusieurs intercommunalités pour un développement cohérent et une répartition des coûts :

- Berg et Coiron,
- Montagne d'Ardèche
- Ardèche des Sources et Volcans
- La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (pour la partie correspondante à l'ex territoire du Vinobre).

Le projet est inscrit au sein du programme départemental AJIR et, est accompagné par le CRIJ (Centre Régional pour l'Information Jeunesse).

L'action est portée par la Mission Locale qui sera notamment l'employeur de l'animateur du PIJ Itinérant sur 1 ETP. Un comité de suivi composé des collectivités partenaires assure le lien entre l'action et les territoires.

Pour 2019 :

- Le coût total du projet (fonctionnement) s'élève à : **56 452.67 €**

Ce projet est soutenu en 2019 par :

- | | |
|--|-------------|
| ✓ Le Conseil départemental (droit commun) : | 10 000 € |
| ✓ Le Conseil départemental (via AJIR financement ANRU) : | 26 927 € |
| ✓ Participation des 4 CDC | 18 525.67 € |
| ✓ Promeneurs du net | 1 000 € |

Total des recettes : **56 452.67 €**

La somme est répartie entre les CC au prorata du nombre d'habitants.

Le montant s'élève à 5 614 € pour la CCBA.

Marie-Noëlle DURAND intéressée ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le président à signer une convention pluripartite avec les 4 CC, la Mission Locale et les partenaires financiers ;
- D'autoriser le président à financer le PIJ itinérant porté par la Mission Locale (à l'échelle du territoire de l'ex-Vinobre) à hauteur de 5 614 €, étant précisé que les crédits nécessaires ont été prévus au BP (c/6574-42).

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 18 décembre 2019

Le Président, Louis BUFFET

